

RÉGION SUD



SOLIDARITÉ

**FONDS RÉGIONAL EXCEPTIONNEL
DE SOLIDARITÉ POUR LES ARTISANS
ET COMMERÇANTS**

maregionsud.fr



[maregionsud](https://www.facebook.com/maregionsud)



[MaRegionSud](https://twitter.com/MaRegionSud)



[maregionsud](https://www.instagram.com/maregionsud)

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



→ FONDS RÉGIONAL EXCEPTIONNEL DE SOLIDARITÉ POUR LES ARTISANS ET COMMERÇANTS IMPACTÉS PAR LE MOUVEMENT DES « GILETS JAUNES ».

La Région Sud a créé un Fonds régional exceptionnel de solidarité doté de 2 millions d'euros pour soutenir les artisans et commerçants les plus fragilisés par le mouvement des « Gilets jaunes » survenu à la fin de l'année 2018. Annoncé dès décembre 2018 par le Président de la Région, Renaud Muselier, ce fonds a été voté le 15 mars 2019 par l'assemblée régionale.

QUELS OBJECTIFS ?

Il s'agit d'éviter la fermeture d'établissements, le chômage technique ou le licenciement. Artisans et commerçants représentent 60 % des entreprises et 35 % de l'emploi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Or, les études d'impact menées par les chambres consulaires indiquent que le niveau de la baisse du chiffre d'affaires liée au mouvement des gilets jaunes a mis en péril leur activité et l'existence de milliers d'emplois.

QUEL MONTANT ?

L'aide, versée sous conditions et sous forme de subvention, est calculée en fonction du pourcentage de perte du chiffre d'affaires par l'entreprise bénéficiaire, avec un minimum de 1 000 € et un montant plafond de 6 500 €.

BÉNÉFICIAIRES

- Il s'agit des **très petites entreprises indépendantes (de 1 à 10 salariés)** des secteurs du **commerce de détail et de l'artisanat, y compris l'hôtellerie et la restauration et à l'exclusion des concessionnaires et filiales.**
- Ces entreprises doivent être implantées dans les **centres-villes des 52 communes concernées** (voir liste sur maregionsud.fr/Aides et appels à projets).

MODALITÉS

- Un **comité d'attribution régional se réunit chaque mois**. Il comprend la Région Sud et l'État, ainsi que la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Chambre de commerce et d'industrie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ces deux partenaires étant missionnés pour la gestion du Fonds.
- ATTENTION, **date limite de dépôt des demandes d'aide: le 31 mai 2019.**

CONTACTS

Département	Si votre activité est une activité artisanale	Si votre activité est une activité commerciale
Alpes de Haute-Provence	Noëlle DUPAS-CASELLI 04 92 30 90 95 assistance04@cmar-paca.fr	04 92 72 72 94 s.garbies@digne.cci.fr
Alpes-Maritimes	Alexandra MASSENA 04 93 14 24 63 assistance06@cmar-paca.fr	04 93 13 75 73 marjorie.granier@cote-azur.cci.fr
Bouches-du-Rhône	Sandrine DEGIEUX 04 91 32 34 73 assistance13@cmar-paca.fr	– Pour Marseille Provence 0 810 113 113 giletsjaunes@ccimp.com – Pour le pays d'Arles 04 90 99 08 08 formalite@arles.cci.fr
Hautes-Alpes	Nicole BOISSERANC 04 92 52 80 13 assistance05@cmar-paca.fr	04 92 56 56 73 c.claveau@hautes-alpes.cci.fr
Var	Noëlle BOUCHER 04 94 61 99 29 assistance83@cmar-paca.fr	04 94 22 81 38 espace.entreprendre@var.cci.fr
Vaucluse	Thomas DEPIERRE 04 90 80 65 42 assistance84@cmar-paca.fr	04 90 14 10 32 celluleappui@vaucluse.cci.fr

[En savoir plus sur les critères et modalités](#)

> maregionsud.fr — Rubrique **Aides et appels à projets**



maregionsud.fr

